



Association Française d'Etude de la Concurrence

REACTUS DE L'AFEC

« *Décision 12D09 dite des farines* »

Mardi 2 Décembre 2014
12h30- 14h
Cabinet UGGC
47, rue de Monceau
75008 Paris

Le 20 novembre dernier, la Cour d'appel de Paris a infirmé partiellement la décision 12D09 dite des farines.

Pour vous éclairer sur cet arrêt, son approche en matière d'analyse de l'objet anticoncurrentiel et des sanctions applicables en matière d'entente nous avons invité

Madame Linda Arcelin, maître de conférences à la Faculté de la Rochelle,
Monsieur Francesco Rosati, Economiste partner RBB,
Maître Michel Ponsard, Avocat au barreau de Paris.

Vous pourrez les interroger après qu'ils aient donné leur avis sur cette décision récente du droit de la concurrence.

Jean-Louis FOURGOUX
Président de l'AFEC

Inscription
Secrétariat de l'AFEC
Mme Dominique THOMAS
25, boulevard Berthier
75017 Paris
Tél : 01 42 67 31 61
secretariatafec@wanadoo.fr

membres de l'AFEC : gratuit
Non membres : 20 €

Secrétariat : 25, boulevard Berthier, 75017 Paris - Tél./Fax : 01 42 67 31 61
E.mail : secretariatafec@wanadoo.fr - Site internet : www.afec.asso.fr

Siège social : 76, avenue de Wagram, 75017 Paris - Siret : 310 337 746 00062 - Code APE : 9499 Z

MEMBRE DE LA LIGUE INTERNATIONALE DU DROIT DE LA CONCURRENCE